Commission Locale d'Information Nucléaire

Gironde LE DÉPARTEMENT

Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information Nucléaire auprès du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais

Braud et Saint Louis, 14 septembre 2022

Liste des présents

Collège des élus

M Patrick BAUDIN (CdC de la Médulienne) - Visio
M Jacky BOTTON (Conseiller départemental CD17) - Visio
M Louis CAVALEIRO (Conseiller départemental CD33)
M Florian DUMAS (Président de la CLIN - Conseiller départemental CD33)
M Hervé GAYRARD (CdC de Blaye)
Mme Michelle LACOSTE (Conseillère départementale CD 33)
M Cyril PENAUD (CdC de la Haute-Saintonge + SMIDDEST) - Visio
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M Jacky TERRANCLE (CdC de l'Estuaire)

Collège des associations

M Bernard BELAIR (ADSH de Haute Gironde)
M Philippe HÉLAINE (Écologiste pour le nucléaire)
M Patrick MAUPIN (SEPANSO)
M Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)
Mme Maryse SINSOUT (Estuaire pour tous)

Collège des organisations syndicales

M Jean-François BELOT (CFTC)
M Emmanuel MOULIN (FO)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

Mme Sabrina DUBOURNAIS (CIVB)
M Marc-Éric GRUÉNAIS (Personne qualifiée) - Visio
M Florian GUILLAUD (Personne qualifiée)
Mme Françoise LAFAYE (Personne qualifiée)
M Jacques MAUGEIN (Personne qualifiée)
M Philippe RENIER (Bordeaux Port Atlantique) - Visio
M Christian SEMPERES (Personne qualifiée) - Visio

Membres avec voix consultative

M Laurent CASTAGNA (SIDPC – Préfecture 33) – Visio
M Thomas COUSSERAN (CNPE du Blayais)
M Paul DE GUIBERT (ASN Bordeaux)
M Simon GARNIER (Chef de division ASN Bordeaux)
Mme Alexandra HÉRAULT (Responsable communication du CNPE)
Mme Estelle LEPRETRE (Sous-préfète de Jonzac)
Mme Charlotte MAES (Directrice du CNPE du Blayais)
Mme Céline MAQUET (Sous-préfète de Blaye)

Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde

M Christophe LADURELLE (Directeur Adjoint DVRT – CD33) - Visio
M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

Excusés

Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)
Mme Michelle SAINTOUT (CdC de Médoc Cœur de Presqu'Île)
M Mickaël VALLET (Sénateur de la Charente-Maritime)
M Patrick VIEILLE (CFDT)

Présentation de l'ordre du jour :

1/- Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 30 mars 2022 ;
2/- Présentation du bilan d'activité 2021 de la CLIN, du CNPE et de l'ASN ;
3/- Point d'information sur les activités du quatrième réexamen périodique de sûreté du réacteur 1 ;
4/- Point d'information sur la décision de l'ASN de fixer temporairement de nouvelles limites de rejets ;
5/- Questions diverses

Florian DUMAS, président de la CLIN, remercie l'ensemble des membres de la commission et les invités pour leur participation à cette assemblée générale en présentiel et par visioconférence.
La CLIN accueille Charlotte MAES, directrice du CNPE et Alexandra Hérault, responsable de la communication du CNPE, en poste dans leurs fonctions depuis début septembre. Florian DUMAS souhaite que ces arrivées puissent impulser une nouvelle dynamique pour les relations entre la CLIN et le CNPE. Notre rôle est de proposer de l'information auprès de la population sur la sûreté, la radioprotection ou l'activité de la centrale. Pour garantir cette activité, il en va des bonnes et étroites relations que nous pourrons établir.

1/ Validation du compte rendu de l'AG du 30 mars 2022

Une demande d'ajout a été transmise par Françoise LAFAYE qui propose la phrase suivante :
L'étude montre que les services de la petite enfance et les établissements recevant de public (ERP) ne sont pas ou peu pourvus en comprimés d'iode.
Il n'y a pas d'autre demande de modification.
Le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 mars 2022 est validé, et sera disponible sur gironde.fr/clin

2/ -1 Présentation du bilan d'activité 2021 de la CLIN

La présentation du bilan d'activité de la CLIN est disponible en annexe.

Patrick MAUPIN, en tant que rapporteur, souhaite faire un point sur la commission « suivi de l'activité ». Il souligne les difficultés pour réunir régulièrement cette commission. Deux réunions en visio ont pu être organisées, ce qui a permis d'attirer l'attention des membres sur la préparation de la VD4 du réacteur numéro 1. Il rappelle l'intérêt de la plateforme collaborative qui permet de partager des informations et des questionnements, mais qui a encore une fréquentation modeste.
Il souligne que les deux autres commissions (« Protection des populations » et « Information ») ont du mal à se réunir et à travailler. Cela pose la question de la participation de l'ensemble des membres aux commissions.
Florian DUMAS souhaite que l'on puisse revoir les conditions et le rythme minimum de travail de ces commissions.
Simon GARNIER rappelle qu'un compte-rendu budgétaire doit être transmis à l'ASN à l'issue de chaque exercice.
Bernard BELAIR rappelle que lors du bureau du 17 mai 2022, il avait été décidé la mise en place d'un groupe de travail pour la révision du règlement intérieur. Il souhaite savoir où en est ce projet. Il demande également ce qu'il en est de l'avis favorable du bureau pour la présence de la presse aux assemblées générales.
Florian DUMAS propose de mettre à l'ordre du jour du prochain bureau de septembre la révision du règlement intérieur pour s'accorder sur des propositions qui seront débattues en groupe de travail.
Patrick MAUPIN indique qu'il partagera des propositions de modification du règlement intérieur à l'occasion de ce prochain bureau. Il rappelle que si un prévisionnel d'activité nous est présenté, il devrait également y avoir un budget prévisionnel.

2/ -2 Présentation du bilan des contrôles 2021 de la centrale du Blayais par l'ASN

La présentation de l'ASN est disponible en annexe.

Florian DUMAS note que la CLIN a la possibilité de proposer un observateur à chaque fois que l'ASN mène une visite d'inspection. Il demande qu'il y ait une vigilance dans les délais de transmission de l'information, puisqu'EDF nous demande un délai d'instruction des demandes de trois semaines.
Simon GARNIER confirme qu'il y a eu une situation où l'information a été transmise tardivement, mais d'ordinaire celle-ci est transmise un mois avant. De plus, si la personne a déjà eu des accès sur la centrale, le traitement des accès peut être plus court.
Christian SEMPERES s'interroge sur le taux d'écoute de la filière indépendante de sûreté qui est en baisse en cas de désaccord. Est-ce que l'ASN ne devrait pas plutôt regarder à l'occasion des réexamens de sûreté s'il y a eu réévaluation ?
Simon GARNIER précise que dans le cadre d'un réexamen de sûreté, tous les retours d'expérience de l'exploitation sont pris en compte. C'est ce qui permet de définir certaines modifications ou améliorations à apporter. Dans le cas présent, on parle d'événements ponctuels arbitrés par le CNPE. De plus, l'ASN n'a comme rôle de rejuger les arbitrages qui ont été faits par EDF. Si au cours d'une inspection, on se retrouve face à un cas de figure qui est redevable d'un événement significatif, alors il y aura une demande de positionnement à EDF.
La filière indépendante de sûreté met en place un processus plutôt sain.
Florion GUILLAUD constate que souvent des événements ont pour origine des tableaux électriques. Est-ce que l'ASN a connaissance d'un plan d'entretien et/ou de renouvellement de ces tableaux électriques ?
Charlotte MAES confirme que les tableaux électriques font l'objet d'un programme de maintenance préventive. Par ailleurs, à l'occasion des arrêts de tranche et d'autant plus, pendant les visites décennales, il y a un programme de remplacement de ces tableaux.
Simon GARNIER complète en précisant qu'il y a l'aspect matériel et la compétence des personnes qui interviennent dessus. Il y a des événements significatifs qui montrent un manque préparation ou des intervenants qui n'appliquent pas les techniques de fiabilisation. En 2021, il y a eu un arrêt automatique du réacteur sur la tranche 3 suite à une maintenance qui ne s'est pas correctement déroulée.

Bernard BELAIR constate qu'il y aurait un problème de compétence sur les nouveaux matériels. Est-ce qu'EDF a mis en place des formations spécifiques ?
Charlotte MAES souhaite nuancer en précisant que les agents ont les compétences nécessaires. Néanmoins, il peut arriver qu'un intervenant n'applique pas à la lettre une procédure ou ne mette pas en œuvre toutes les pratiques de fiabilisation des interventions. On souhaite maitriser l'erreur humaine en proposant des entrainements ou des formations.
Patrick MAUPIN rappelle que la CLIN avait demandé une information complémentaire à EDF suite à la visite d'inspection renforcée sur la radioprotection en 2021. Cette réunion n'a toujours pas eu lieu. Entre temps, une visite complémentaire radioprotection s'est déroulée en juin 2022. A cette occasion, l'ASN a demandé d'améliorer l'arbitrage entre le caractère intéressant ou significatif des événements en lien avec la radioprotection. Il souhaite connaître la position de l'ASN concernant les demandes d'amélioration du CNPE.
Simon GARNIER précise qu'il s'agit d'un sujet de fond qui concerne l'ensemble des sites. Il y a effectivement un point de désaccord sur certains critères de déclaration. Il considère que l'ASN et EDF n'ont pas la même grille de lecture. Il y a des situations litigieuses pour lesquelles les services de radioprotection de la centrale se positionnent plutôt pour un événement intéressant, mais ne rédigent pas un compte rendu d'événement significatif.

2/ -3 Présentation du bilan d'activité 2021 du CNPE du Blayais

La présentation du CNPE est disponible en annexe.

Florion GUILLAUD s'interroge sur le manque de politique proactive envers les personnes en insertion.
Charlotte MAES considère qu'il s'agit d'un sujet qui engage le groupe et qu'une réponse sera faite à posteriori. Elle rappelle qu'EDF est très engagé dans la formation.
Un membre souhaite savoir à quoi correspond le taux de fréquence d'accident, précisé dans la présentation.
Charlotte MAES précise qu'il manque l'unité dans la présentation et qu'il faut lire « par millier d'heures travaillées ».
Hervé GAYRARD informe qu'au cours de l'année 2021, les élus de la Communauté de Blaye ont voté à l'unanimité une motion pour l'implantation de deux EPR sur le site du Blayais. Il souhaite savoir s'il y a des évolutions sur ce sujet.
Il demande également la tendance du nombre d'événements significatifs de niveau 1 pour 2022. Enfin, il souhaite avoir confirmation que les réacteurs du Blayais ne sont pas concernés par le phénomène de corrosion sous contrainte.
Charlotte MAES confirme que cette motion va peser dans le choix de nouvelles implantations. Pour l'instant, il est prévu la construction de 6 réacteurs dont l'implantation a déjà été choisie.
Concernant les événements significatifs de niveau 1, il y a une tendance plutôt à la hausse en 2022.
En ce qui concerne la corrosion sous contrainte, elle confirme que le pallier 900 et donc Blayais, est moins sujet à ce problème. Des investigations sur le réacteur 1 devraient être disponibles d'ici la fin de l'année.
Bernard BELAIR s'interroge sur la survenue soudaine de ce problème qui immobilise plusieurs réacteurs. N'aurait-t-on pu déceler ces corrosions plus tôt ?
Charlotte MAES précise que la corrosion sous contrainte ne faisait pas partie des points de vigilance. Non ce problème n'aurait pas pu être anticipé.
Simon GARNIER confirme qu'il s'agit de quelque chose qui n'était pas anticipé. La détection est apparue lors de contrôle approfondis lors des visites décennales. Il y avait un phénomène de fatigue thermique sur des lignes du circuit auxiliaire connectées au circuit primaire, phénomène qui était attendu. Ces petites fissures dans les tuyauteries étaient recherchées au moyen de contrôles par ultrason. A la suite de découpe et d'expertise métallurgique de la tuyauterie du réacteur de Civaux 1, l'analyse a montré qu'il s'agissait de corrosion sous contrainte. Or EDF avait réalisé des hypothèses qui démontraient que les conditions d'apparition de la corrosion sous contrainte n'étaient pas réunies. Une des hypothèses pour expliquer ce phénomène serait l'horizontalité de certaines lignes qui permettrait une stratification thermique.
EDF a revu son processus de contrôle afin de prendre en compte la corrosion sous contrainte. Ce type de contrôle devrait être mené dans le cadre de la visite décennale du réacteur 1 du Blayais.
Un grand nombre d'informations sont disponibles sur le site de l'ASN.
Christian SEMPERES souhaite informer du passage des tranches 3 et 4 en « Everest », c'est-à-dire, en « bleu de travail », ce qui montre les efforts continus en matière de radioprotection.
Maryse SINSOUT souhaite avoir des précisions sur les usages de l'eau de la centrale du Blayais. Il avait été question de nouveaux forages sur le site de la centrale, dans le cadre du retour d'expérience de Fukushima. Ces forages doivent être mis en exploitation au cours de 2022. Plusieurs questions : Dans quelle nappe se font ces forages, à quelle profondeur, pour quelle quantité ?
Charlotte MAES indique que les forages vont être mis en service. L'eau provient de la nappe du crétacé. Elle rappelle qu'il s'agira d'une source d'appoint en cas d'urgence. Il y aura un léger pompage annuel, correspondant au test de fonctionnement des pompes.

3/ Point d'information sur les activités du quatrième réexamen périodique de sûreté du réacteur 1

La présentation du CNPE est disponible en annexe.

Xavier PAULMAZ informe qu'il a été demandé au CNPE la transmission d'un calendrier d'activité et la mise en place d'un rendez-vous mensuel pour suivre l'avancée des activités.
Philipe HELAINE souhaite savoir s'il y a bien des échantillons de la cuve qui vont être testés au cours de cette visite décennale, et si la durée d'exploitation des cuves peut être réévaluée.

Thomas COUSSERAN confirme qu'il y a, à l'intérieur de la cuve, des éprouvettes d'irradiation, qui permettent de contrôler les caractéristiques techniques et le vieillissement. De plus, la MIS (machine d'inspection en service) permet de vérifier la paroi interne de la cuve.
Concernant la durée d'exploitation de ces réacteurs, les informations montrent un comportement de cuve meilleur qu'attendu initialement. Aux Etats-Unis, des réacteurs similaires à ceux de Blayais sont envisagés pour une exploitation au-delà de 60 ans.
Bernard BELAIR s'interroge sur l'existence de problèmes importants sur des cuves similaires et si oui, est-ce réparable ?
Thomas COUSSERAN confirme qu'au niveau du parc 900 MW français, il peut arriver qu'il y ait des indications sur des défauts de fabrication. L'ensemble des contrôles et notamment avec la MIS a pour objet de suivre leurs évolutions. En France, on n'a jamais été en situation de devoir s'arrêter et réparer un problème sur une cuve.
Un membre souhaite connaître l'origine de fabrication des cuves du Blayais.
Thomas COUSSERAN indique que les cuves ont été fabriquées au Creusot par Framatome.
Xavier PAULMAZ constate suite la présentation que la VD4 a débuté le 31 juillet 2022 et qu'elle devrait s'achever le 1 février 2023. Or, il semble que le rapport de conclusion du réexamen (RCR) est attendu par l'ASN au plus tard le 28 décembre 2022.
Thomas COUSSERAN n'a pas connaissance de cette date.
Un membre s'interroge sur la qualité du béton qui doit être injecté dans le bâtiment réacteur pour apporter une protection supplémentaire en cas de fusion du cœur. Il semble que ce béton doit comporter un minimum de silice.
Thomas COUSSERAN n'a pas d'information sur ce point particulier.
Christian SEMPERES, sur le vieillissement, rappelle que nous avons un exemple en Suisse de réacteurs identiques à ceux du Blayais et qui ont dix ans de plus.
Patrick MAUPIN réitère son intérêt partagé par le collège associatif pour effectuer une visite au cours des trois étapes importantes de la VD.
Thomas COUSSERAN précise que pour deux d'entre elles (l'épreuve hydraulique du circuit primaire et l'épreuve enceinte), il serait difficile d'envisager une visite simplement parce qu'il est compliqué d'aller au plus près de la machine.
Florion GUILLAUD souhaite savoir si au cours de la VD4, il est question des générateurs de vapeur.
Thomas COUSSERAN précise que les générateurs de vapeur ne font pas particulièrement partie des contrôles.
Florion GUILLAUD se rappelle qu'il y a 3/4 ans il y avait eu des problèmes avec des aciers dont la teneur en carbone n'était pas conforme ainsi qu'avec des faux certificats pour certaines pièces. Il aurait peut-être été utile de profiter de la VD pour procéder à des vérifications sur ces points.
Thomas COUSSERAN insiste sur le fait qu'il y a un suivi régulier pour connaître l'évolution des pièces concernées.

La présentation de l'ASN est disponible en annexe.

4/ Point d'information sur la décision de l'ASN de fixer temporairement de nouvelles limites de rejets

La présentation de l'ASN est disponible en annexe.

Bernard BELAIR souhaite savoir comment sont prises en compte les évolutions du réchauffement climatique pour les dix prochaines années.
Simon GARNIER précise qu'il s'agit d'une préoccupation qui est prise en compte dans le cadre du réexamen périodique. Du point de vue de la sûreté, il y a beaucoup de modifications qui doivent permettre de faire face à des situations de forte chaleur. Les niveaux d'étiage impactent moins le Blayais.
Il y a actuellement un projet de deux décisions de l'ASN qui encadreront les limites de prélèvements et de rejets de la centrale du Blayais qui devrait arriver d'ici la fin de l'année. Ces décisions seront appliquées en 2023, et viendront remplacer celles qui datent de 2003.
Dans les décisions plus récentes pour d'autres sites, il y a déjà un niveau de condition climatique exceptionnel qui est prédéfini. Pour Blayais, il y a des propositions d'EDF sur des températures limites qui sont en train d'être analysées notamment avec le retour d'expérience de cet été.
Charlotte MAES ajoute qu'EDF mène un projet pour adapter les installations aux effets du réchauffement climatique.
Patrick MAUPIN demande l'interprétation de l'ASN sur la lecture de la décision du 13 juillet, où il est indiqué que la différence de température ne doit pas dépasser 11°C en valeur moyenne journalière. Cela signifie-t-il qu'à un moment de la journée le CNPE était autorisé à dépasser 11°C ?
Simon GARNIER ne remet pas en question cette compréhension. Il note que la décision a été prise mais, n'a pas été utilisée.

5/ Questions diverses et points d'informations

- **Demande pour la mise en place d'un groupe de travail pour la révision du règlement intérieur**

Il y a un avis favorable pour la mise en place de ce groupe de travail.

- **Information sur la situation de la radioprotection sur le CNPE**

Une information a été effectuée en bureau du 27 septembre 2022.

- **Actualisation du PPI ?**

L'actualisation a débuté. Il y a notamment un travail de mise à jour des établissements recevant du public (ERP). Le document devrait être finalisé pour la fin de premier semestre 2023.

- **Pour quelle raison le réacteur 4 est-il à l'arrêt ?**

La tranche 4 est en économie de combustible. L'objectif est d'être présent sur le réseau cet hiver.

- **Information sur la convention annuelle de financement par l'ASN pour 2022**

Le montant décidé est de 43 000 €. Le rapport de présentation de cette convention doit passer en commission permanente du département en octobre.

- **Contrôle des PCS (plan communal de sauvegarde) et mise en place des PICS (plan intercommunal de sauvegarde)**

La loi MATRAS de novembre 2021 impose de nouvelles obligations pour les communes de mettre en place un PCS et impose dans certaines conditions la mise en place d'un PICS pour les établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes par exemple). La Préfecture va adresser un courrier aux communes qui rappelle les conditions de mise en place d'un PCS, ainsi qu'aux EPCI pour les inciter à élaborer un PICS. En Gironde, tous les EPCI vont être concernés par la mise en place d'un PICS. Les EPCI ont 5 ans à compter de la loi pour mettre en place un PICS.

- **Révision du décret d'autorisation de rejets et de prélèvements**

Il devrait être soumis à la CLIN pour avis, très prochainement. Par ailleurs, le projet sera proposé à la consultation du public sur le site de l'ASN.

- Le 13 octobre sera la journée de la résilience aux risques technologiques et naturels.
- Le Plan ORSEC Iode a été adopté par la Préfecture, et le Plan ORSEC TMR (transport de matières radioactives) et toujours en cours de révision.
- Des sessions d'information avec l'IRSN sur des thématiques de la VD4 ont déjà eu lieu (fin août) ou vont être proposées (en novembre et en décembre).
- A partir du 27 octobre 2022, sera mis en place un débat par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur les nouveaux réacteurs nucléaires.

Florian DUMAS remercie les participants et clôt la séance.